Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 738

Artikel: Nouvelle idéologie et architecture : encolonnade
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017056

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLE IDÉOLOGIE
ET ARCHITECTURE

Encolonnade

Déontologie des concours. Cinquante-cinq concurrents ont déposé un projet pour la construction d'un gymnase à Nyon. Participation exceptionnelle. Mais il faut comprendre concrètement ce que signifie un tel engagement. Financièrement, la mise est énorme; l'architecte ne peut, devant les contraintes du programme et du terrain, improviser ou esquisser. Il lui faut concevoir, calculer, mettre en plan, en maquette. Si l'on estime à 35 000 francs en moyenne le coût d'un projet, c'est quelque deux millions qui ont été risqués par l'ensemble des concurrents.

Quelle profession accepterait un tel sacrifice, qui est sans commune mesure avec le travail de soumission, fait parfois en pure perte, auquel s'astreignent des entrepreneurs ou des constructeurs?

De surcroît, le concours est jugé sous pseudonyme. Imagine-t-on, dans d'autres professions, des affrontements dans l'anonymat avec, ensuite, publication des résultats à visages découverts et distribution des prix? Quels autres notables accepteraient de telles remises en cause et ces «prix de collège»?

La responsabilité du jury est donc très lourde. Il doit tenir compte du respect du programme, du coût économique et aussi de l'idée architecturale.

DEUX CRITIQUES

Le jury du projet de Nyon a essuyé deux critiques fondées; elles méritent d'être répercutées. La possibilité d'ouvrir des concours est trop importante et précieuse pour que le respect de la règle du jeu ne soit pas soumis à examen.

Premier reproche. La prédominance, dans le jury, des architectes enseignant à l'Ecole polytechnique. Et ils couronnent un de leurs collègues! Sans parler de collusion, il est évident qu'il y a rencontre de sensibilité.
Or le choix et la composition du jury dépendent de l'autorité politique, peu au fait des tendances et des chapelles. Du moins le Département des travaux publics et le Conseil d'Etat pourraient-ils exiger la présence d'une personnalité de grand renom, extérieure au canton et non engagée dans des querelles d'école!

Deuxième reproche. La libre interprétation des contraintes imposées aux concurrents. Il y a des passages obligés dans tout programme. Si le jury, *après coup*, les bagatellise (pour le premier prix, par exemple, salles de gymnastique et réfectoire enterrés, soit 40% du volume), s'il renonce à un fonctionnalisme de base, l'esthétique, jamais négligeable, étant le «supplément de beauté» lorsque tous services sont rendus, ce jury fausse la règle. Dans un concours loyal, il peut à l'avance, donner les marges tolérées d'interprétation; après coup, il peut aussi, par achat et recommandation, signaler les mérites d'un projet hors-jeu, mais digne d'intérêt. S'il ne fait ni l'un, ni l'autre, tout en s'octroyant une large liberté, il n'a pas les qualités de juge-arbitre.

Architecture et aménagement du territoire.
Le projet de Nyon choisi par le jury a un mérite: il n'est pas gratuit; il s'inscrit dans la discussion architecturale contemporaine; il se veut coup de force; il se donne des justifications; il est «théorisé».
Cette architecture-là joue désormais sa carte contre l'aménagement du territoire. Plus exactement, elle prétend en admettre la faillite: zones résidentielles banales, pourrissement des villes. Donc imposer des noyaux durs, des «obstacles», des taches acides. Obliger les autres à tenir compte, à buter. Pour imposer ce pouvoir, on joue à la fois la carte de l'anti-étatisme: foin des règlements qui briment la liberté d'expression — ça, c'est pour les villas — mais aussi le recours à la contrainte étatique pour imposer aux utilisateurs dans les bâtiments publics la pesanteur de la nouvelle architecture.

ALLER JUSQU'AU BOUT DU DÉBAT

On peut, bien sûr, relativiser ces prétentions et, un peu lâchement, fuir le débat: se dire qu'il ne s'agira jamais que de quelques villas, les néo-castels, et de quelques bâtiments publics (la période des grands investissements est passée).
Mais l'Etat mis en cause pourrait et devrait aller jusqu'au bout du débat: aménagistes et architectes s'affrontent à l'intérieur du même département! Le remodèlement des zones construites est possible; dans certains cas, il a enregistré des succès, par exemple celui des zones piétonnes. L'ordre contigu en zone résidentielle est encore timide; il pourrait être plus fermement encouragé, etc.
L'aménagement du territoire relèvera-t-il le défi?

Architecture et idéologie.
L'architecture, dans son évolution moderne, s'est mise au service de l'homme, de son besoin naturel de soleil, d'espace, de confort, de protection. Chaque possibilité technique nouvelle devrait offrir un «plus de liberté». Telle n'était pas évidemment la production courante, mais la volonté affichée allait dans ce sens. L'espace devenait aussi plus modelable, sculpté en volumes: l'église d'Hérémence, de Förderer, en est une admirable illustration.

LE TOURNANT

Le tournant d'aujourd'hui est le renoncement à une architecture libérée. La colonne sera ornementale et non pas seulement audacieusement porteuse. La recherche de la complexité d'un espace

sculpté est reniée au profit d'une symétrie circulaire ou orthogonale qui se prétend héritière de Palladio. La forme et l'enveloppe extérieure sont jugées prioritaires sur la prise en compte des besoins des utilisateurs. Architecture d'orgueil qui retrouve, naturellement en quelque sorte, les lourdeurs impériales et les arcs de triomphe. Architecture qui n'est plus inventive, à la recherche, même modestement, du neuf, mais architecture, partiellement, historique; non plus novatrice, mais néo-quelque chose, c'est-à-dire, finalement, rétro, regardant en arrière.

Un Chirico, dans ses tableaux, nous libérait, par humour objectif, de la pesanteur romaine. Mais du Chirico en dur, c'est l'étouffement!

S'il ne s'agissait que de querelles de goût et d'écoles...
Mais la prédominance de la forme sur le «au service de...» a une portée idéologique. Il y a quelque chose de liberticide à vouloir réduire dans un cercle donnant sur une cour encolonnée l'environnement des adolescents. Et j'appelle liberticide la prédominance de l'idée ou de la forme sur les besoins vécus.

En raisons de son contenu idéologique latent, à cette architecture-là, on ne peut, si l'on est réformiste, que signifier son refus. **A. G.**

ANNEXE

Architectes entre deux chaises

L'architecture est-elle encore ce qu'elle était? Le moins qu'on puisse dire est qu'il y a des doutes à ce sujet. Les dépaysements estivaux permettront peut-être des retours critiques, lieux de vie regardés d'un œil neuf.

Les architectes eux-mêmes, dont la responsabilité dans l'environnement construit n'est pas toujours appréciée comme il conviendrait, se posent, eux aussi des questions...

Voyez par exemple, deux réactions tout à fait significatives, composantes antagonistes d'un climat, pierres de touche pour un débat qui n'est pas prêt de se clore et que nous vous livrons sans plus de commentaires.

D'une part la fermeture sur les compétences corporatistes et d'autre part l'ouverture sur la rencontre avec les «usagers». Respectivement le texte intitulé «déclaration des droits de l'architecte dans le canton de Vaud» (13.3.1984) et l'éditorial, signé de l'architecte lausannois François Neyroud, dans la revue «Ingénieurs et architectes» (janvier 1984) et titré «Des méfaits de la crainte en architecture».

I. Les «droits de l'architecte vaudois»:

1. L'architecte contribue à enrichir le patrimoine architectural local avec des bâtiments qui se réfèrent à la culture architecturale contemporaine et à l'enseignement des maîtres du mouvement moderne. Il joue le rôle d'un protagoniste culturel.
2. L'architecte a le droit de présenter et de faire admettre des alternatives meilleures aux projets conventionnellement réglementaires, par le recours à un jury de professionnels des arts figuratifs et de l'architecture. Celui-ci octroie des permis spéciaux de cas en cas dans les mêmes délais que ceux de la procédure normale et à condition que cette démarche ne soit pas le prétexte à l'augmentation du rapport lucratif.
3. L'architecte ne peut voir l'un de ses projets censuré sur le plan de l'aspect visuel que par des citoyens disposant d'une formation équivalente à la sienne dans les arts figuratifs contemporains.
4. L'architecte a pour mission d'assurer des prestations de nature créatrice et une constante évolution de l'œuvre jusqu'à l'achèvement de celle-ci afin de lui assurer la meilleure cohérence plastique.
A cet effet, il pondère, arbitre et diminue éventuellement les influences des normes et des règlements qui nuiraient à ces fins.
En vertu des précédents principes, les architectes soussignés demandent une révision de l'ensemble du droit et adhèrent à la présente déclaration, afin de rendre possible l'accomplissement de ces points de déontologie.

II. Pour un dialogue avec les usagers (réflexion après différents échecs de plans urbanistiques à Lausanne). François Neyroud:

(...) La crainte surgit partout: les maîtres de l'ouvrage craignent de ne pouvoir mener à chef leurs projets, les architectes redoutent d'être renvoyés à leurs dossiers par l'autorité qui, elle, se méfie de l'opinion publique.
Il faut briser cet enchaînement. Comment? Peut-être en rêvant d'une autorité forte, convaincante, persuasive, voire dictatoriale; ce ne me semble guère possible — fort heureusement; en Mai 68, on prônait l'imagination au pouvoir, rappelez-vous! Alors, je me tourne vers mes confrères: à l'instar de certains médecins, pourquoi pas des architectes aux pieds nus descendant dans la rue pour expliquer leur art, tenter dans un processus de participation ouverte enfin mis en pratique, d'imaginer avec le public une ville pour l'avenir? Thucydide fustigeait déjà l'intérêt qui mène le monde, au détriment de la morale; Saint-Exupéry recommandait: «Faites-leur bâtir ensemble une cathédrale: ils s'aimeront.»
Si les architectes, les autorités et les promoteurs veulent qu'il soit possible à nouveau de se pencher sur un projet un peu important sans s'exposer, ipso facto, *aux «opposants institutionnels», ils me paraissent avoir intérêt à démontrer davantage d'humilité et d'imagination, toutes qualités qu'ils possèdent abondamment, j'en suis convaincu.*